

**ISO**

ORGANISATION INTERNATIONALE DE NORMALISATION

RECOMMANDATION ISO  
**R 567**

DÉTERMINATION DE LA MASSE VOLUMIQUE EN VRAC DU COKE  
DANS UN RÉCIPIENT DE PETITES DIMENSIONS

— 1<sup>ère</sup> ÉDITION

Avril 1967

REPRODUCTION INTERDITE

Le droit de reproduction des Recommandations ISO et des Normes ISO est la propriété des Comités Membres de l'ISO. En conséquence, dans chaque pays, la reproduction de ces documents ne peut être autorisée que par l'organisation nationale de normalisation de ce pays, membre de l'ISO.

Seules les normes nationales sont valables dans leurs pays respectifs.

Imprimé en Suisse

Ce document est également édité en anglais et en russe. Il peut être obtenu auprès des organisations nationales de normalisation.

## HISTORIQUE

La Recommandation ISO/R 567, *Détermination de la masse volumique en vrac du coke dans un récipient de petites dimensions*, a été élaborée par le Comité Technique ISO/TC 27, *Combustibles minéraux solides*, dont le Secrétariat est assuré par la British Standards Institution (BSI).

Les travaux relatifs à cette question furent entrepris par le Comité Technique en 1955 et aboutirent en 1963 à l'adoption d'un Projet de Recommandation ISO.

En mars 1964, ce Projet de Recommandation ISO (N° 684) fut soumis à l'enquête de tous les Comités Membres de l'ISO. Il fut approuvé, sous réserve de quelques modifications d'ordre rédactionnel, par les Comités Membres suivants :

Allemagne	Danemark	République Sud-Africaine
Australie	France	Roumanie
Autriche	Inde	Royaume-Uni
Belgique	Italie	Suisse
Brésil	Japon	Tchécoslovaquie
Canada	Nouvelle-Zélande	Turquie
Chili	Pays-Bas	U.R.S.S.
Colombie	Pologne	U.S.A.
Corée, Rép. de	R.A.U.	

Aucun Comité Membre ne se déclara opposé à l'approbation du Projet.

Le Projet de Recommandation ISO fut alors soumis par correspondance au Conseil de l'ISO qui décida, en avril 1967, de l'accepter comme RECOMMANDATION ISO.

## DÉTERMINATION DE LA MASSE VOLUMIQUE EN VRAC DU COKE DANS UN RÉCIPIENT DE PETITES DIMENSIONS

### 1. OBJET

La présente Recommandation ISO décrit une méthode de détermination de la masse volumique en vrac du coke dans un récipient cubique d'une capacité de 2 hectolitres. Elle s'applique jusqu'à un calibre supérieur nominal (voir Note ci-dessous) de 150 mm (trous circulaires).

NOTE. — On appelle calibre supérieur nominal le calibre tel que le refus ne comporte pas plus de 5% du coke.

### 2. PRINCIPE

Un récipient pesé, d'un volume connu, est rempli du coke de manière à éviter efficacement la fracture. La surface libre du coke est arasée et l'augmentation de la masse du récipient est déterminée.

### 3. APPAREILLAGE

**3.1 Récipient**, de forme cubique de 2 hectolitres (0,200 m<sup>3</sup>) de capacité, dont les dimensions intérieures sont de 58,5 cm. Il est de construction rigide, la surface intérieure est lisse et il est muni d'anses.

**3.2 Bascule**, romaine de préférence, dont la capacité maximale est de 300 kg et telle que l'erreur de pesée ne dépasse pas soit 0,1% de la charge maximale, soit 250 g, la plus faible de ces valeurs primant l'autre.

### 4. ÉCHANTILLON

L'échantillon doit être représentatif du coke et d'un volume suffisant pour permettre une détermination en double.

### 5. MODE OPÉRATOIRE

Placer le récipient sur la bascule et en noter la masse. Déverser lentement le coke dans le récipient; la hauteur de chute doit être aussi faible que possible et, en tout cas, ne doit pas dépasser 25 cm.

Après avoir rempli le récipient à refus, raser la surface du coke à l'aide d'une barre rigide qui doit pouvoir reposer dans toutes les directions sur les bords supérieurs du récipient. Peser le récipient chargé.

Procéder à une détermination en double en répétant l'opération sur une nouvelle fraction de l'échantillon.